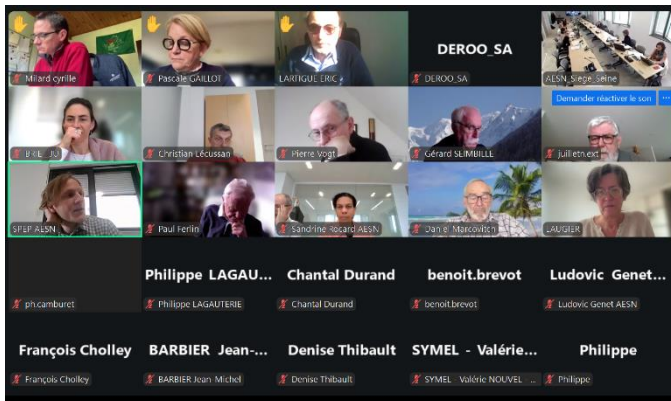


## Commission permanente des programmes et de la prospective (C3P)

### BRÈVE

réunion du 24 mars 2026



En ouverture de cette séance de travail, le Président a félicité les élus municipaux reconduits à l'issue des élections municipales qui viennent de se tenir et a chaleureusement remercié l'ensemble des membres qui s'étaient investis dans les travaux du comité de bassin. Il a ensuite partagé plusieurs informations quant aux discussions en cours pour la reprise des travaux autour du SDAGE. Sandrine ROCARD a ensuite présenté plusieurs actualités, notamment la suite donnée aux propositions remontées dans le cadre des conférences territoriales sur l'eau, la perspective d'un dispositif de compensation des plus fortes augmentations des redevances versées par les industriels ; elle a enfin mentionné le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole qui doit être présenté en conseil des ministres le 8 avril et a fuité dans la presse.

Le premier point de l'ordre du jour portait sur l'examen du tableau de bord 2025 du SDAGE, dispositif de suivi publié tous les trois ans et qui comporte 27 indicateurs définis au niveau du bassin. Cette présentation a conduit à des échanges intenses autour des indicateurs et des évolutions dont ils permettent de prendre la mesure. La qualité des fiches présentées a été soulignée par plusieurs participants. Un débat s'est engagé sur la pertinence ou le réalisme de certains objectifs figurant au SDAGE. Ces objectifs découlent de la directive-cadre sur l'eau. Un représentant a regretté l'objectif de réduction des concentrations en nitrates aux principaux exutoires des fleuves du bassin, qui ne lui paraît pas réaliste sauf à remettre en cause la pérennité de l'activité agricole.

Le deuxième point de l'ordre du jour a été consacré à l'examen des indicateurs sur la stratégie d'adaptation au changement climatique dont le bassin s'est doté en 2016. Des participants ont regretté le mode de présentation de certains indicateurs, dont l'interprétation peut donner une vision partielle voire illusoire des progrès accomplis. Pour mémoire, ces indicateurs avaient été proposés par le conseil scientifique puis ajustés en fonction de ce que l'agence de l'eau était en capacité de produire. Le principe d'une revisite de ces indicateurs a été proposé par l'agence, à l'occasion du prochain exercice, avec des contributions possibles des membres eux-mêmes. L'exemple du choix d'un indicateur pour suivre les volumes d'eau prélevés ou les volumes d'eau consommés a été cité, les conclusions mises en avant n'étant pas les mêmes selon l'indicateur ; de même pour l'indicateur relatif aux pesticides.

Le dernier point portait sur la présentation des principes de construction du programme de mesures et des travaux menés à ce titre en 2025. L'intérêt de l'importante concertation menée lors du deuxième semestre 2025 avec les acteurs du territoire a été souligné.